

D I S C O U R S

prononcé par le président de la conférence

M. S.L. MARSHOLT

à la Conférence agricole des Etats membres

de la

Communauté économique européenne

le 5 juillet 1958

à

S T R E S A

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons tous écouté ces jours-ci les déclarations des chefs de délégation. Nous sommes tous persuadés que cela a été particulièrement précieux et que nous trouverons en outre, dans la documentation rassemblée avec tant de soin par chacun des pays un bon point de départ pour les commissions.

La Commission estime, néanmoins, qu'il est important de préciser certains points qui seront abordés ces jours-ci. Je m'y efforcerai en me réglant sur l'importance en matière de politique agricole d'un certain nombre de problèmes. La chose m'est rendue d'autant plus facile que le Président de notre Commission, F. HALLSTEIN, a déjà indiqué dans un exposé fort documenté la signification politique générale de l'agriculture dans notre société.

J'estime qu'il est important que la Commission énonce également de son côté un certain nombre de considérations sur la portée des problèmes agricoles actuels. Je ne prétends pas, d'ailleurs, ainsi que j'ai déjà pu le dire avant-hier, fournir toute une série de solutions; il ressort, en effet, des discussions que nous avons entendues ces jours-ci, que cela n'est pas encore possible.

D'autre part, je crois cependant qu'il est bon que nous nous efforcions au cours de cette conférence, de nous entendre sur un certain nombre de principes de base qui pourront étayer ce que nous aurons à faire dans l'avenir. L'objectif de cette conférence n'est pas d'indiquer, dès à présent, comment résoudre les nombreuses difficultés qui sont ici à l'étude - difficultés d'ordre national et difficultés dans les relations entre les pays. Telle n'est pas la mission de la conférence.

L'article 43 du Traité, en effet, stipule que nous devons édicter un certain nombre de lignes directrices d'une politique agricole commune et que nous devons, au sein de la présente conférence, confronter les politiques telles qu'elles sont menées dans les divers pays, en dressant notamment le bilan des ressources et des besoins, et que la

Commission devra ensuite faire des propositions en tenant compte du résultat de cette Conférence.

Nous savons en outre que les problèmes agricoles sont complexes et, si tant est que nous ne le savions pas encore, nous nous en sommes bien aperçus ces jours-ci. Nous savons qu'il existe de profondes intrications avec la vie économique tout entière. Nous savons que toute la structure sociale, telle que nous la rencontrons dans les divers pays - j'aimerais ajouter : la structure sociale telle que nous espérons la trouver dans quelques années en Europe - est influencée dans une grande mesure par l'agriculture. Nous savons aussi qu'il y a interaction et que le développement de la société elle-même exerce de son côté une grande influence sur l'agriculture.

Je voudrais commencer par quelques observations préliminaires. En premier lieu, je tiendrais à dire quelques mots de la place qu'occupe le problème agricole dans l'ensemble de la structure sociale.

Est-il vrai, comme on l'écrit souvent, que l'agriculture se trouve dans une position d'exception ? On dit souvent : l'agriculture est quelque chose à part et doit être traitée entièrement à part. Les ministres des divers pays doivent en avoir fait l'expérience.

Le Traité de Rome comporte un paragraphe spécial sur l'agriculture. Le Traité indique-t-il par là que l'agriculture se trouve dans une position d'exception ? Nous sommes très positivement d'avis que ce n'est pas le cas et je crois que le Président, M. HALLSTEIN, l'a déjà nettement exprimé dans son discours. Ce sont les méthodes qui doivent être autres pour atteindre néanmoins le même objectif. Il nous faut appliquer d'autres moyens pour réaliser l'objectif consigné dans le Traité. L'article 2 du Traité, en effet, s'applique parfaitement à l'agriculture. Si nous devons tendre à une plus grande activité économique l'intérieur de la Communauté, à une expansion régulière et équilibrée, si nous devons viser à une plus

grande stabilité, à une amélioration croissante du niveau de vie et à des relations plus étroites entre les Etats réunis au sein de la Communauté, cela s'applique également à l'agriculture. Nous ne devons donc jamais dissocier l'agriculture de l'ensemble ; elle est partie intégrante de la société et son influence se fait sentir dans tous les domaines, directement ou indirectement. Même dans les pays de l'Europe Occidentale où nous pouvons constater que l'industrie est prédominante, on ne saurait faire abstraction de l'agriculture ; elle constitue un facteur co-déterminant, non seulement en matière économique, mais surtout sur le plan social, sociologique et politique. Par revanche, cela signifie que l'agriculture ne doit pas s'isoler elle-même ; cela signifie aussi que l'on ne devra jamais perdre de vue, dans l'agriculture, que, quelles que soient les solutions que nous apporterons à des problèmes déterminés, nous devons toujours les situer dans le cadre général.

Or, que signifie cela pour l'organisation de nos travaux ? La seconde observation à laquelle j'en viens maintenant est d'une grande importance, car avant, et même pendant cette conférence, j'ai entendu demander parfois : qu'allons-nous faire à Stresa ? Lorsque la conférence sera terminée, attendrons-nous tranquillement que les institutions de la Communauté formulent des propositions qui seront fin prêtes et qui seront acceptées ou rejetées par le Conseil des Etats membres ? Je ne veux pas laisser subsister d'équivoque à cet égard. J'estime que la chose a été d'ailleurs parfaitement précisée par notre Président, M. HALLSTEIN : les liens qui auront été noués lors de cette conférence ne devront se déchirer, nous devons tout faire, au contraire, pour les renforcer à l'avenir. Et pourquoi ? Evidemment parce que la Commission a grandement besoin d'une étroite collaboration avec tous ceux qui se trouvent réunis ici, avec les gouvernements, avec les représentants des organisations, avec les représentants du monde scientifique. Mais il y a plus encore. Je crois que ce que nous avons à faire en matière d'agriculture ne pourra se réaliser que lorsque naîtra une solidarité générale dans la

responsabilité pour tous ceux qui y sont associés, s'ils peuvent dès le début prendre part à la conception et à la mise au point des réalisations jugées souhaitables. Cela signifie qu'il faudra encore beaucoup de délibérations, que nous devons procéder ensemble à beaucoup d'études avant de pouvoir obtenir des résultats.

Aussi la Commission se propose-t-elle de le faire au sens le plus large. Le Traité prévoit des consultations avec le Comité économique et social.

A côté de cela il faudra des délibérations fructueuses avec l'Assemblée parlementaire européenne. Mais, ce qui est également important - et ici je m'associerai aux paroles prononcées par M. FERRARI Aggradi, ministre italien de l'agriculture - c'est qu'il y ait une coopération très intensive avec les gouvernements et les organisations représentatives de la vie professionnelle, de l'agriculture, ainsi que du commerce et de l'industrie, tant avec les employeurs qu'avec les travailleurs.

Il nous faut bien considérer aussi que nous avons pour tâche d'innover, que nous ne saurions suivre les sentiers battus. Déjà nous avons noté ces jours-ci que sur plusieurs points notre politique agricole est engagée dans une impasse. Aussi si nous voulons mettre sur pied la nouvelle conception visant la politique agricole en Europe, nous ferions bien de recourir à tous ceux qui peuvent coopérer à l'élaboration de la nouvelle conception. C'est pourquoi nous attendons une importante contribution de la part de tous les hommes de science qui s'en préoccupent sur le plan technique, économique et sociologique.

J'aimerais signaler, pour terminer, que la politique agricole ne doit pas être la résultante d'une lutte pour la suprématie que se livreraient les divers groupes intéressés. Nous savons qu'il est extrêmement difficile de nous y soustraire, mais une telle politique ne saurait jamais profiter à l'agriculture.

Aussi, il est d'une grande importance que les divers groupes intéressés à la politique agricole - il s'agit en premier lieu de l'agriculture elle-même, puis des représentants de l'industrie, du commerce, des consommateurs et du mouvement syndical - prennent conscience des difficultés devant lesquelles nous nous trouvons et faut-il essayer d'éveiller chez eux le sentiment d'une responsabilité partagée à l'égard du développement de la politique agricole.

Nous sommes persuadés de pouvoir garantir ainsi que l'agriculture ne se trouvera pas isolée, mais restera bien solidement dans les réalités.

En outre je tiens à faire remarquer que notre objectif ne pourrait jamais être atteint s'il n'y avait pas à sa base une claire conception de notre travail, s'il n'y avait pas une certaine convergence de vues sur les véritables principes de base de notre politique. Nous ne devons pas faire une politique agricole empirique, pragmatique. Je sais bien - nous n'y échappons pas - que là encore il y a des difficultés à aplanir, par exemple en ce qui concerne le prix du beurre et le prix du fromage.

En revanche nous devons nous garder de mettre au point une politique agricole qui ne résolve pour ainsi dire que les difficultés économiques que nous rencontrons journellement. Nous devons toujours fonder tous nos actes et par conséquent aussi nos propositions sur des principes d'action bien arrêtés.

D'un autre côté, je voudrais énoncer aussi une mise en garde, à savoir que nous devons nous garder d'un schématisme, nous ne saurions nous passer d'une certaine planification - il nous faudra examiner ce que nous devons atteindre au cours des années successives - la vie est pleine de surprises et d'oppositions et nous devons en tenir compte.

Nous devons mener notre politique avec une certaine souplesse, afin de nous adapter aux circonstances sans cesse modifiées. Cela implique pour la mise au point de notre politique agricole une évolution dans notre manière de penser et, par là, une évolution de notre manière d'agir. Cela signifie aussi que ce développement de notre politique agricole ne se fera pas du jour au lendemain, mais qu'il demandera des années.

Car même si nous savons attaquer le problème avec la diligence requise, avec une certaine hardiesse, il faudra tout de même des années avant que nous n'ayons trouvé la solution, avant que nous n'en arrivions à une véritable politique agricole commune. En soi, la chose n'est pas grave. Le paysan lui aussi dans son exploitation sait attendre; le paysan dans sa ferme sait qu'il est impossible de tout faire en un seul jour. Le paysan accomplit son cycle de production en un an et nous savons tous que, dans l'agriculture, les choses ne peuvent pas être bousculées, les difficultés étant trop grandes. D'autre part, cela ne veut toutefois pas dire que nous devons, à Stresa, adopter la maxime : nous avons tout le temps. Ce qui a été dit ces jours-ci par les chefs de délégation démontre qu'il y a un certain nombre de problèmes très urgents et qui requièrent une solution rapide.

Une autre question est toutefois celle des raisons de l'opposition fréquemment opposée à la politique agricole. Cette question est d'une grande importance, parce que, dans le passé, les gouvernements nationaux ont dû, à maintes reprises, combattre cette difficulté et qu'ils doivent encore y faire face actuellement. Pourquoi y a-t-il une opposition contre la politique agricole, cette politique qui empiète si profondément sur la liberté d'action de l'homme ? Je crois que cela est dû en premier lieu au fait que la raison de ce profond empiètement souvent n'est pas claire, que la véritable compréhension des modalités et des justifications fait défaut.

Nous savons tous que notre société actuelle est complexe, et ceci oblige les gouvernements à prendre des mesures, surtout en matière agricole. M. HALLSTEIN vous a déjà parlé du "dictionnaire" où seraient énumérées toutes les possibilités; je puis donner à M. HALLSTEIN l'assurance que l'on n'y trouve pas encore toutes les possibilités d'intervenir dans la vie économique.

Nous savons tous ce que cette intervention signifie : elle **ontrave** une partie de la liberté d'action de l'homme.

Alors que sur le plan national nous avons donc à lutter contre un certain non-sens, ce non-sens est beaucoup plus dangereux encore au niveau international. Aussi suis-je d'avis que nous devons nous efforcer de développer notre politique internationale de façon à éviter autant que possible ces mesures radicales qui affectent parfois le travail de l'homme. On parle parfois du dirigisme en matière de politique agricole, d'une part, et de la liberté dont jouit l'homme dans l'industrie, de l'autre. Cette opposition, je ne la prends pas au pied de la lettre. J'ai lu récemment un article très intéressant du Dr PLATE - je crois que c'était un compte rendu d'un exposé qu'il avait fait à Bad-Godesberg - dans lequel il avait établi une comparaison entre les mesures en matière agricole et celles qui sont appliquées. M. PLATE a constaté - et je lui en donne acte - que l'on fait aussi du dirigisme très poussé dans un très grand nombre de branches de l'industrie, mais que cela se fait alors par les intéressés eux-mêmes. Dans l'agriculture, c'est chose impossible, par suite du grand nombre de producteurs, de la nature des productions et des conditions du marché. Tout cela se fait beaucoup plus facilement lorsque l'on a affaire à quelques industries seulement et à des entreprises monopolisées. Si nous voulons instaurer un système complexe de réglementation du marché pour l'agriculture, nous devons nous rendre compte qu'à cet égard, nous courons un certain danger. Cela signifie, par conséquent, que nous devons nous efforcer autant que possible de simplifier les mesures à prendre et que nous devons dire que ces mesures soient comprises.

En second lieu, il faudrait que nous nous rendions compte que les mesures radicales adoptées en matière agricole, en vue de réglementer la production et l'écoulement constituent très souvent une entrave au bon développement du commerce et de l'industrie de transformation. Nous devons bien comprendre - et je souscris à ce qu'a déclaré à cet égard le ministre VENDELING - que le commerce et l'industrie sont d'une extrême importance pour l'agriculture. Nous n'en avons pas fini au moment où les pommes de terre se trouvent dans la cour de la ferme, il faut encore qu'elles viennent sur la table; nous n'en avons pas fini lorsque la vache est sur le marché, il faut que la côtelette vienne sur la table. L'industrie des conserves, l'industrie de raffinage du sucre, l'industrie exportatrice même, celles de notre Communauté, doivent être entravées le moins possible par les mesures que nous aurons à prendre pour les besoins de notre agriculture en vue d'une certaine stabilisation. Il faut bien remarquer qu'une existence vraiment assurée, une stabilisation durable ne pourront être obtenues que s'il y a assez de possibilités pour la transformation des produits agricoles et pour leur exportation hors de la Communauté.

En troisième lieu, j'aimerais signaler que l'adoption de certaines mesures, peut comporter le risque que le sentiment de la responsabilité des hommes soit sapé et que nous soyons entraînés dans une certaine collectivisation, qu'en soi nous ne désirons point.

Nous avons tous été obligés, en tant que ministres de l'agriculture ou comme membres des organisations agricoles, de plaider en faveur de nombre de mesures qui étaient absolument nécessaires. Aucun de nous ne l'a fait de gaieté de coeur. L'intervention était nécessaire parce que, sur le plan national, il n'y avait pas d'autre solution. Mais nous devons nous rendre compte de l'influence qu'elles ont eu sur les paysans, sur les travailleurs dans l'agriculture même. Je suis d'avis que ces mesures comportent toujours le risque de porter atteinte à la liberté individuelle; or, j'estime que la liberté individuelle dans l'exploitation, surtout dans le domaine agricole, constitue un grand bien.

Ainsi nous devons veiller à n'attenter que le moins possible à cette liberté de penser par soi-même, d'agir par soi-même dans l'exploitation, à n'imposer d'autorité que le moins possible de ce que le paysan doit accomplir en matière d'horticulture et d'agriculture, sans oublier la pêche. Nous devons nous efforcer, dans la politique agricole, de démêler cet écheveau d'entraves que nous avons été politiquement contraints d'imposer. Je crois que notre grande Communauté nous fournit à cet effet toute une série de possibilités.

Enfin, je tiens à souligner, dans cet ordre d'idées, que nous devons placer notre politique sous le signe de la maxime suivante : ne pas confier à un organisme supérieur ce qu'une institution inférieure peut accomplir.

Je tiens à préconiser ici une décentralisation poussée. Naturellement, il faudra prendre des décisions à l'échelon central, mais prendre une décision en commun n'implique pas en soi qu'un service central doive être chargé de l'exécution. Je crois qu'il est de la plus haute importance de faire en sorte que la Communauté n'effectue pas elle-même le travail que les Etats membres peuvent assumer, d'autant moins qu'à mon avis, les organismes centraux et les gouvernements nationaux doivent se charger de tout ce qui peut faire l'objet d'une décentralisation.

Mesdames, Messieurs, après ces quelques remarques préliminaires, j'aimerais passer en revue une série de points concrets que j'estime importants pour la mise au point de notre politique. Je m'efforcerai à cet égard de tenir compte des remarques énoncées ici par les différents chefs de délégation. Evidemment, l'on ne saurait attendre de moi que je fournisse dès aujourd'hui des réponses concrètes et circonstanciées à la multitude de questions qui ont été évoquées. J'estime que le moment n'en est pas encore venu et je préfère attendre, à cet effet, les résultats de la présente conférence.

Mais en parlant de la situation concrète devant laquelle nous nous trouvons, je me rallierai bien volontiers à l'avis exprimé par MM. HOUDET, LUBKE et FERRARI-AGGRADI lorsqu'ils ont déclaré que même si le Marché Commun n'est pas réalisé, nous aurons certainement à faire face à un grand nombre de difficultés. A la suite de la remarque formulée par M. HALLSTEIN lorsqu'il a affirmé que l'on peut s'assurer contre tout, mais pas contre la Communauté qui va s'établir, j'aimerais rappeler la réalité qui se présente à nous, à savoir, la conscience que nous ne pourrions pas résoudre dans le cadre national certains problèmes. Je crois que la mise en oeuvre d'une communauté effective constitue la meilleure assurance contre la crainte qui nous oppresse pour le moment, précisément en corrélation avec l'impuissance dans laquelle nous nous trouvons de résoudre actuellement les problèmes sur le plan national.

La situation dans laquelle nous nous trouvons en matière d'agriculture dépend au premier chef de la situation générale dans le monde. Ceci n'est pas une caractéristique particulière à l'agriculture : c'est là le cas pour toutes les branches de l'économie; mais en ce qui concerne l'agriculture cela se vérifie à un degré tout particulier, chacun sait que dans l'agriculture, nous avons affaire à un grand nombre de producteurs. En disant qu'en Europe Occidentale 25 % de la population est occupée dans l'agriculture, nous ne devons jamais oublier que dans une grande partie du monde, plus précisément en Extrême-Orient, 80 % de la population vit du travail de la terre et que tous ces gens produisent pour le marché mondial. Il s'agit ici de marchandises pondéreuses, telles que les céréales, les graisses et les produits laitiers, qui exercent une influence sur le marché mondial. Il s'agit en général de produits dont la demande ne peut, ni individuellement ni collectivement, être influencée par l'action propre des producteurs. Je ne manquerai d'ailleurs pas de souligner que l'expression de "marché mondial" ne recouvre plus guère la réalité, si nous considérons le mot "marché". Il n'existe pas un seul pays qui n'intervienne pas, qui ne se préoccupe pas de l'écoulement de sa production.

Il n'y a pas de pays qui puisse se dispenser de garanties de prix, de mesures protectionnistes et de subventions. Je crois que l'on peut dire que nous avons affaire à un niveau des prix n'assurant, à vrai dire, à aucun paysan ce à quoi son labeur lui donnerait droit. Aussi le prix que nous voyons se former pour les divers produits sur le marché mondial s'écartera toujours du prix que le paysan obtient pour son travail, ce prix étant toujours majoré par suite de diverses mesures. Les prix du marché mondial se forment toujours comme résultat d'un report de ses propres difficultés sur autrui.

Si nous constatons alors que le marché mondial ne permet pas, pour un certain nombre de produits, de couvrir convenablement les frais, en sorte qu'il n'est pas possible d'atteindre un niveau de vie convenable, nous tomberons certainement d'accord pour juger qu'il y a lieu d'agir de concert pour résoudre ce problème en commun. Je crois que c'est là une question de la plus haute importance. L'organisation mondiale des Nations Unies, la F.A.O. précisément, s'en est préoccupée et a appelé l'attention sur cette question, mais très peu a été fait jusqu'à ce jour. L'accord sur le blé a bien amené une certaine stabilisation sur le marché du blé, mais je crois qu'il y a trop d'étroitesse d'esprit et trop peu de qualités d'homme d'Etat de par le monde pour résoudre ce grand problème qui crée une situation où s'affrontent les "pourvus" et les "démunis". D'aucuns en ont déjà parlé, notamment en corrélation avec l'écoulement de nos produits. M. FERRARI-AGGRADI, entre autres, a appelé l'attention sur cet aspect.

Cela revient à dire que nous ne saurions attendre d'avoir résolu ce problème du marché mondial pour un grand nombre de produits. C'est pour nous une réalité dont nous avons à tenir compte et dont nous devons, à mon avis, tenir compte pendant de nombreuses années encore.

Si donc nous constatons une certaine désorganisation qui n'est pas causée par nos propres mesures, qui n'est pas due non plus à des conditions de production moins onéreuses - qui procurent un niveau de vie raisonnable aux chefs d'entreprise - et qui ne saurait non plus être résolue par une adaptation raisonnable de notre part, nous ne pourrions nous dispenser d'une certaine protection. Cela veut dire aussi que nous devons toujours pouvoir maintenir une certaine protection contre un marché, qui découle notamment de la production d'un grand nombre de producteurs ayant un niveau de vie très bas.

J'estime qu'il importe de dire ici que nous ne saurions nous passer d'une certaine protection. Si M. VONDELING dit que nous devons ouvrir les portes, je suis d'accord avec lui jusqu'à un certain point. Je suis parfaitement disposé alors, à dire qu'il faut même ouvrir les fenêtres pour qu'un vent frais traverse notre maison. Mais cela ne veut pas dire automatiquement qu'il faut toujours ouvrir toutes les portes, car enfin je crois que lorsqu'il y a tempête ou qu'il gèle ou s'il y a un orage, même M. le ministre VONDELING ne laisse pas la porte ouverte. Je crois donc que nous devons avoir la possibilité de fermer la porte.

D'autre part je tiens à faire remarquer - et je m'en prends ici aux déclarations de M. HOUDET - que nous devons nous garder de considérer comme quelque chose d'essentiel le caractère préférentiel que nous pourrions peut-être déceler dans le système de notre marché commun. Là encore il y a des limites. Là encore nous devons clairement nous rendre compte qu'il y a de très importantes relations avec l'étranger. C'est à juste titre que M. LUEBKE a dit : Nous avons reçu notre fardeau et nous devons l'emporter .

Dans cet ordre d'idées, je voudrais dire quelque chose au sujet des rapports particuliers avec les territoires d'outre-mer. M. HOUDET a déjà souligné la chose et je puis souscrire entièrement à ses paroles.

Je suis d'avis, moi aussi, que la politique agricole des six pays doit être déterminée entre autres par le développement de l'agriculture dans les territoires d'outre-mer avec lesquels nous avons des liens spéciaux. Ainsi lorsque nous nous mettrons en mesure d'élaborer une politique concernant le volume éventuel de la production ou sa structure, les territoires d'outre-mer seront un facteur codéterminant.

D'autre part, nous partageons, dans une certaine mesure, la responsabilité du développement de ces pays. Nous devons nous efforcer, dans notre politique, de trouver l'exacte relation entre les besoins et les vœux de nos six pays, d'une part, et les besoins et les vœux des territoires d'outre-mer, d'autre part.

Je crois que de plus amples études pourraient démontrer qu'il y a beaucoup d'éléments qui se complètent et que nous pouvons nous rendre réciproquement service en tant que pays fournisseurs de matières de base, d'une part, et pays fournisseurs de produits élaborés, d'autre part.

Sous ce rapport, j'aimerais encore toucher quelques mots de la production et des possibilités accrues de consommation dans les six pays, notamment des rapports existant entre cette production et cette consommation et dont plusieurs délégués ont parlé.

Nous pouvons constater qu'en Europe occidentale la production a augmenté sur toute la ligne. Pour les six pays, cette production est actuellement supérieure d'environ 25 % à celle d'avant-guerre, mais son augmentation varie selon les produits et selon les pays, encore que pour chacun de ces produits et pour chacun de ces pays, les chiffres ne divergent pas tellement.

Cette augmentation de la production s'est produite sur une superficie agricole d'environ 80 millions d'hectares, c'est-à-dire, la même superficie ou à peu près qu'avant-guerre. A quoi cette augmentation est-elle due ? Elle a des causes dont l'effet est loin d'être épuisé. En premier lieu, à mon avis, il convient de citer ici l'emploi croissant d'engrais. Lorsque nous voyons que l'emploi de l'azote a augmenté de 52 %, celui du phosphore de 30 %, celui de la potasse de 50 % et que l'augmentation est encore annuellement d'environ 5 %, nous devons tenir compte du fait que provisoirement cette tendance se poursuivra.

A côté de cela, nous constatons un emploi croissant de moyens permettant d'économiser la main d'oeuvre; l'utilisation de machines augmente fortement. Le nombre de tracteurs a été en 1955 trois fois plus grand qu'en 1948.

Finalement, il existe des possibilités d'accroître la production grâce à une meilleure sélection des races, à un meilleur drainage du sol, à l'irrigation, à la lutte contre les maladies, et

Toutes ces circonstances ont fait qu'en Europe occidentale, la production a augmenté beaucoup plus nettement que la consommation. Et nous devons envisager sérieusement qu'il soit possible que la production augmente beaucoup plus fortement encore et que la consommation de la population ne saurait progresser à la même cadence.

S'il est vrai que la population aura doublé, nous nous trouverons placés alors devant des problèmes tout autres; mais aujourd'hui, nous devons nous occuper de la situation actuelle.

En même temps que cet accroissement de la production, nous voyons une importante diminution du nombre des travailleurs agricoles. Depuis 1939, ce nombre a diminué d'environ 14 %. Cette diminution du nombre des travailleurs agricoles et l'augmentation de la production traduisent par conséquent une considérable augmentation de la productivité du travail. Alors qu'avant la guerre le nombre des travailleurs agricoles dans les six pays oscillait entre 20 et 48 %, il varie actuellement entre 11 et 37 %, et cela revient à dire que dans tous ces pays il y a eu augmentation de la productivité du travail, encore qu'il y ait toujours de très importantes différences entre les divers pays. Il importera d'examiner dans quelle mesure ces différences de productivité du travail constituent un obstacle à une politique agricole commune. Or, que s'est-il passé ? Malgré cette considérable augmentation de la productivité du travail, nous ne voyons pas d'augmentation des revenus par rapport au reste de l'activité industrielle. Bien au contraire, en dépit de cette augmentation de la productivité du travail, nous constatons sur toute la ligne une régression relative; aussi, n'est-il pas surprenant que l'agriculture soit sérieusement préoccupée et qu'il faille chercher d'autres moyens de parer à la situation.

On peut se demander, à cet égard, ce qui a été fait en la matière sur le plan national. Eh bien, nous avons pu l'apprendre hier, et chacun aura été frappé de voir que, bien que les moyens utilisés diffèrent souvent, l'objectif est le plus souvent le même. Les objectifs de la politique agricole, eux aussi, tels qu'ils se trouvent consignés dans les divers programmes gouvernementaux et exposés dans les rapports des différents chefs de délégation, correspondent en général aux objectifs de notre Traité.

Chacun aura été frappé d'entendre dire et redire qu'en général l'on s'efforce d'atteindre sur le plan national une augmentation des revenus grâce à un accroissement de production.

Très souvent, en parlant de la nécessité d'augmenter la productivité du travail, on a prononcé le mot "augmentation de la production". Mais, d'autre part, nous avons pu aussi constater une certaine inquiétude quant aux effets de cette augmentation de la production.

Je crois qu'il serait nécessaire d'examiner en commun d'une façon approfondie les causes réelles de la régression relative des revenus dans l'agriculture. Aussi la Commission considère-t-elle de son devoir d'entamer sérieusement cette étude. Je suis d'avis qu'il convient de constater qu'en dépit de tout ce qui a été fait sur le plan national, nous avons trop peu avancé et qu'il est dès lors établi que, sur le plan national, nous ne dominons plus les problèmes. En d'autres termes, que les anciennes formes de coopération se sont révélées insuffisantes.

Cela nous donne l'espoir d'avoir trouvé un nouveau moyen et de nouvelles possibilités d'atteindre à l'avenir les objectifs que nous n'avons pu toucher dans le passé.

Le Traité nous indique à l'article 39 l'objectif et à l'article 40 les méthodes propres à atteindre ces objectifs, à savoir la mise en oeuvre d'une politique agricole commune.

Cette politique agricole commune, nous pouvons la diviser en deux parties, à savoir d'une part l'amélioration de la structure agricole, d'autre part, l'établissement d'un marché commun. Ceci d'ailleurs a déjà été souligné par les chefs de délégation.

Me joignant à tous ceux qui l'ont déjà dit hier et ce matin, je tiens à signaler qu'on ne saurait dissocier fonctionnellement les problèmes de structure d'avec les problèmes du Marché Commun, parce que les uns ne vont pas sans les autres.

Pourquoi y a-t-il cette étroite relation ? Pourquoi nous est-il impossible de faire quelque chose de la main gauche sans que la main droite le sache ? Parce qu'un Marché Commun est impossible si nous ne nous efforçons pas d'améliorer la structure agraire, surtout évidemment dans les parties de l'Europe où cette structure est très arriérée et complètement dépassée. Lorsque je parle de la structure agraire, j'y associe non seulement les conditions de production, mais aussi les méthodes d'écoulement fréquemment vieillies et la transformation des produits, ainsi que les circuits qui mènent du producteur au consommateur. A cela aussi nous devons prêter attention et il sera d'une grande importance pour nous d'examiner quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous dans ces domaines afin d'essayer de trouver une solution de concert avec tous ceux qui partagent les responsabilités dans le commerce et l'industrie.

Par suite des disparités dans les structures agraires, nous relevons en Europe occidentale nombre de différences dans les prix de revient. Bien entendu, je ne veux pas prétendre que les prix de revient devront être identiques avant qu'il ne puisse y avoir un marché unifié pour l'agriculture.

Nous savons qu'il y a dans les différents pays de très grands écarts entre les prix de revient des divers produits et pour certains groupes de chefs d'entreprise ces différences peuvent s'élever à des pourcentages de plusieurs dizaines. En outre, je suis d'avis qu'il importe de porter une très grande attention précisément aux territoires accusant les prix de revient les plus élevés, parce que c'est surtout par la voie d'une certaine harmonisation des prix de revient que le Marché Commun se réalisera plus facilement.

Inversement toutefois - et c'est là encore une certaine relation entre le Marché Commun et la structure agraire-, l'instauration du Marché Commun doit stimuler l'amélioration de la production agricole et influencer d'une manière favorable sur la productivité du travail et sur la possibilité d'une rationalisation effective.

Si je me demande s'il en a toujours été ainsi en matière de politique agricole dans le passé, je puis affirmer, du moins en ce qui concerne la Hollande, que tel n'a pas été le cas. Nous avons pris, relativement au marché, un très grand nombre de mesures qui n'ont pas stimulé une amélioration des structures et nous devons nous garder sérieusement de perdre de vue l'aspect structurel dans la politique agricole à l'échelle européenne. Si notre future politique du marché est basée sur le niveau des prix de revient d'entreprises non efficientes ou submarginales, toute tentative d'amélioration des structures est peine perdue. Dans la relation entre l'organisation du marché et les problèmes de structure, nous devons considérer ces derniers comme un moyen, de même que la première.

En ce qui concerne la politique du marché, l'article 40 du Traité stipule qu'en vue d'atteindre les objectifs prévus à l'article 39, il faudra réaliser une organisation commune des marchés agricoles. Cette organisation peut prendre l'une des formes ci-après : des règles communes en matière de concurrence, une coordination obligatoire des diverses organisations nationales de marché et une organisation européenne du marché. Ces organisations communes peuvent comporter des réglementations des prix, des subventions, des systèmes de stockage et de report, des mécanismes communs de stabilisation à l'importation et à l'exportation. Ces choses, nous les trouvons mentionnées dans le "dictionnaire" de M. HALLSTEIN. Les possibilités qu'offre le Traité sont suffisamment vastes et il s'agit d'en faire un usage raisonnable.

Mais nous ne commençons pas avec une feuille toute blanche. Nous trouvons des organisations nationales de marchés, qui sont totalement différentes les unes des autres, et la première question qui se pose est de savoir comment trouver le dénominateur commun et comment en tirer parti en tant qu'élément de politique commune. Il s'agit donc d'un processus d'organisation de six systèmes différents pour en arriver à une action commune. Aussi je suis d'avis qu'il sera nécessaire de faire une analyse approfondie des influences que tous ces systèmes de marché exercent sur le développement de tous les produits et sur la production même, mais surtout d'examiner quelles sont les influences défavorables. A ce sujet nous aurons à examiner les conséquences que ces systèmes de marché entraînent pour la production, quelle en est l'influence sur les pays partenaires et quels sont les déplacements artificiels qu'ils font naître dans la production. En d'autres termes, sous quel rapport freinent-ils la spécialisation favorable qu'a signalée également M. LUEBKE ? A quel point ces mesures sont-elles d'importance pour un bon approvisionnement du consommateur à des prix raisonnables ?

J'aimerais faire remarquer à ce sujet qu'il n'y a aucune raison politique commune de modifier certaines bonnes mesures nationales qui ne gênent aucunement d'autres pays. Pour le moment, ce qui nous gêne réciproquement nous donne suffisamment à faire.

Je voudrais faire encore à ce sujet quelques observations. Nos efforts devraient avoir pour objectif principal d'atteindre un volume de production qui permette d'établir un équilibre raisonnable entre la production et l'écoulement. Je suis tout à fait d'accord avec ceux qui ont dit qu'en matière de développement structurel, nous devons toujours examiner quelles sont les possibilités d'écoulement. Si M. VONDELING dit que nous ne devons pas produire simplement pour produire, mais pour avoir finalement les marchandises souhaitables, c'est parfaitement exact. Cela signifie que nous devons nous efforcer d'établir un certain équilibre entre la production et l'écoulement et que nous ne devons pas prendre de mesures sans savoir exactement ce qui se passe. Nous devons le faire après mûre réflexion.

Nous devons également prendre en considération le bagage que chacun des six pays apporte avec lui, à savoir les relations commerciales avec ses partenaires à l'extérieur de la zone des Six. Cela signifie que lorsque nous nous efforcerons d'établir un équilibre équitable entre la production et la consommation, entre la production et l'écoulement, nous devons garder présents à l'esprit tous les moyens d'instaurer une certaine stabilisation, qui s'offrent avec les garanties de prix, le stockage, les contrats à long terme.

Il serait très réconfortant de pouvoir renoncer à ces moyens et de pouvoir instaurer en Europe occidentale un bon système, sans devoir recourir à ces méthodes. Cependant, je ne me fais aucune illusion à ce sujet. Il est primordial que ces moyens ne puissent être utilisés que dans une politique agricole qui recherche un certain équilibre entre la production, d'une part, et la consommation et l'écoulement, d'autre part. Cela revient à dire que nous devons attacher beaucoup de prix à l'écoulement des produits des Six à l'étranger.

Certains des délégués ont déjà signalé que notre Communauté des Six est devenue une zone d'exportation pour de nombreux produits. Cela implique pour beaucoup de ceux qui s'intéressent à l'agriculture une transposition dans la manière de penser. Ceux qui jusqu'ici se sont consacrés à l'agriculture dans un pays importateur devront à un certain moment se rendre compte que la mise en oeuvre de notre communauté a transformé leur pays en régions exportatrices de certains produits. Cela entraînera une modification de la politique agricole.

Lorsque j'examine sous cet angle la balance des approvisionnements des Six pays, je vois que pour certains produits nous approchons de la limite d'auto-suffisance : sucre 107%, beurre 102%, fromage 100%.

Il s'agit à cet égard de se souvenir que nous ne pouvons jamais considérer le territoire des Six comme une entité fermée

et de prendre en considération les étroites relations que nous devons entretenir avec les pays partenaires extérieurs à la zone des Six.

Ainsi que les ministres LUEBKE et VONDELING l'ont souligné hier, nous devons tenir compte des courants existants d'importation et d'exportation en provenance et à destination des pays tiers. C'est là l'un des bagages que nous avons apportés avec nous. Mais lorsque nous considérons l'autre aspect de notre mission, c'est-à-dire la garantie d'une existence convenable dans l'agriculture, il nous faudra évidemment savoir trouver ici également certaines limites à ce que nous avons apporté.

En ce qui concerne les relations avec les pays tiers, je formulerai les observations ci-après. Comme il est acquis que pour une série de produits nous deviendrons une région exportatrice, cela signifie que nous aurons avant tout à songer aux pays qui à l'intérieur de notre Communauté sont pour ainsi dire destinés par nature à assumer cette fonction d'exportation, non pas au profit du pays même, mais au bénéfice de la Communauté tout entière.

Ce serait une politique inique au sein de la Communauté que d'adopter des mesures qui compromettraient l'action bénéfique de certains pays ou de certaines régions de production dans notre Communauté à l'égard de leurs relations avec l'extérieur.

Il est dans l'intérêt commun que les possibilités d'exportation de l'ensemble de la zone, c'est-à-dire de nos Six pays, restent maintenues et c'est pourquoi j'attache une très grande importance également aux relations que les Six entretiennent dans le domaine de l'agriculture avec les pays qui nous entourent et avec le monde extérieur.

Je dirai encore quelques mots des conséquences que pourrait avoir à notre avis une augmentation de la production. Lorsque nous voyons qu'en premier lieu un accroissement de la production mène presque partout à des excédents, lorsque nous constatons ensuite qu'il n'y a plus à vrai dire dans l'espace économique élargi de partenaires auxquels l'ont peut céder ses excédents, et comme enfin c'est un impératif vital pour les Six d'importer également en provenance de pays tiers, il est clair que nous ne pouvons attendre automatiquement d'un accroissement de la production le relèvement du niveau de vie dans l'agriculture. On peut évidemment se demander à ce sujet - M. FERRARI-AGGRADI en a fait la remarque - si des excédents éventuels ne pourraient pas être utilisés dans des territoires moins développés où règne la famine. C'est là un problème que nous ne saurions ignorer, mais dont je n'aperçois pas encore la solution. Je puis simplement affirmer que, si nous sommes suffisamment forts pour assumer en commun la responsabilité et si nous pouvons le combiner avec une aide sur le plan technique, nous pourrions vraisemblablement apporter notre contribution à cette assistance.

On a fréquemment avancé dans nos Six pays que le relèvement du niveau de bien être amorcerait une augmentation du niveau de la consommation et l'on escompte que cette progression serait de l'ordre de 5, 6 ou 7% en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Je n'y crois pas; j'estime au contraire que nous devons considérer que la consommation de denrées alimentaires augmente certes dans une proportion appréciable lorsqu'elle était déjà très basse mais qu'elle n'augmente plus lorsqu'elle a déjà atteint un niveau considérable. Dans ce dernier cas l'expansion se situera plutôt dans le secteur des biens de consommation durables, dans celui des besoins culturels et dans celui des plaisirs des vacances. J'estime d'ailleurs que notre évaluation est déjà large lorsque nous escomptons un accroissement de 2 à 3% par an et en tout cas nous devons nous garder de trop compter sur un accroissement de la consommation.

M. LUEBKE a eu parfaitement raison d'attirer notre attention sur le fait qu'une amélioration de la structure agricole se traduira par un accroissement très sensible de la production. J'ai rassemblé quelques chiffres sur l'influence du morcellement des échanges en Allemagne. On arrive ainsi à un accroissement de production de 50% et avec un remembrement à un chiffre de 60 à 70%. Comme on le voit par là, alors que le zèle des agriculteurs et les mesures gouvernementales, en matière d'instruction par exemple, entraîneront une progression constante de 2 à 3%, il nous faudra savoir parfaitement ce que nous faisons avec notre politique structurelle et notre politique du marché, étant donné que le marché intérieur des Six en Europe n'est pas illimité.

Quels autres moyens sont donc à notre disposition pour **atteindre** un certain niveau de production et une certaine stabilisation ? Souvent il est répondu : nous avons la politique des prix.

Naturellement la politique des prix constitue un important élément de notre politique du marché. Cependant c'est là un instrument dangereux. Assurément, nous devons nous efforcer d'assurer aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles un revenu équitable, mais le grand danger est que la fixation autoritaire des prix soustraie d'une part le producteur et d'autre part le consommateur au jeu du marché. Lorsque nous avons affaire à un prix déterminé, nous devons toujours exactement considérer quelles en seront les conséquences pour la production, et plus précisément savoir si elle continuera de correspondre aux exigences du marché. Enfin, le prix doit toujours constituer un régulateur automatique entre la demande et l'écoulement. Néanmoins ce n'est pas à ce seul égard que le mécanisme des prix exerce une influence certaine; il est également important en ce qui concerne les rapports réciproques des produits dans l'agriculture.

En Europe occidentale nous notons des écarts appréciables entre les systèmes de prix. Nous trouvons par exemple qu'en Allemagne le prix du blé est à l'indice 100, alors que le prix du seigle et de l'orge se situe à 90 environ; en France, où le prix du blé est à l'indice 100, le prix du seigle se situe à 80 et celui de l'orge à 70; en Belgique, pour un prix du blé chiffré à 100, le prix du seigle et de l'orge atteint près de 70.

En conséquence de ces écarts dans les systèmes des prix des céréales nous voyons s'établir des niveaux de prix différents pour les produits nobles, notamment pour les porcs et les œufs. Je crois, comme l'a signalé hier M. LUEBKE, qu'il est d'une extrême importance que nous nous préoccupions en premier du prix des matières de base pour l'industrie de transformation. Nous ne serons pas en mesure de mener une politique du marché pour les produits nobles, si nous ne portons pas tout d'abord notre attention sur une politique des matières de base et si nous ne parvenons pas dans ce domaine à une certaine harmonisation.

Je tiens en outre à souligner que si nous nous résolvons à majorer nos prix, abstraction faite de l'incidence qui pourra en résulter sur la production, ceci ~~exacerbera~~ encore les oppositions dans l'agriculture. Nous connaissons déjà des disparités dans l'agriculture, puisqu'il existe des exploitations opérant dans des conditions favorables et d'autres dans des circonstances désavantageuses. La conséquence d'une majoration des prix sera que cette disparité se trouvera distendue, puisque les grosses exploitations et les exploitations opérant dans des circonstances favorables en tireront plus de profit que les autres. Là où il existe déjà aujourd'hui des écarts entre les revenus des producteurs au Pays-Bas, dans le Nord de la France et les fermes de montagne d'Allemagne du Sud, de France ou d'Italie, nous devons certainement escompter qu'un relèvement du niveau des prix agrandira encore ce contraste interne. Après avoir ainsi décrit^{en} un tableau peut-être un peu sombre tous les précipices où nous pouvons culbuter et tous les tourbillons où nous pouvons tomber avec la politique des prix et du marché, maintenant que nous avons démêlé l'écheveau et que nous savons où nous ne devons pas nous aventurer, il s'agit de chercher la direction dans laquelle nous avancerons.

Certes il est clair que je ne saurais dans cet exposé apporter la solution. Il appartiendra aux commissions de procéder au cours de la semaine à venir à une analyse de l'ensemble.

En tout cas je crois cependant pouvoir constater qu'il est nécessaire de mettre au point une politique agricole constructive, dans laquelle l'agriculture elle-même trouvera les conditions qui lui permettront de se maintenir par ses propres forces et, grâce à une amélioration des facteurs de production, de renforcer sa position concurrentielle générale aussi bien sur son propre marché qu'au-delà des frontières de la Communauté.

Je crois que si nous adoptons ceci comme point de départ nous pourrions trouver une certaine relation entre la politique des prix et la politique structurelle que j'aimerais soumettre à votre

attention. C'est précisément parce que nous devons apprendre d'après les fautes du passé et que nous devons associer notre politique sur une base saine, étant entendu que la solution ne nous sera pas fournie par un niveau des prix élevé que nous créerions en Europe occidentale ni par les excédents indésirables que nous pourrions traîner à notre suite, nous devons chercher la solution dans l'attribution de suppléments régionaux, l'octroi d'aides en matière de politique du crédit et dans les programmes d'investissements nationaux. Dans la politique nationale cela ne signifie pas que l'on en viendra à peser sur le niveau de vie d'une importante fraction de la population agricole au moyen d'un niveau des prix axé sur les conditions optimales de production. Nous devons tâcher de porter remède là où cela est nécessaire, que ce soit sous forme directe ou indirecte. Je crois que d'après cette ligne esquissée en termes généraux nous pourrions élaborer une politique commune du marché et une action structurelle favorable.

Le Traité offre à cet effet un point d'appui suffisant.

Toutes les possibilités en sont ouvertes aux articles 39, 41 et 42. Je rappellerai à cet égard l'article 42 notamment où il est stipulé : "Le Conseil peut notamment autoriser l'octroi d'aides : a) pour la protection des exploitations défavorisées par des conditions structurelles ou naturelles, b) dans le cadre de programmes de développement économique".

Je passerai maintenant au problème de la structure agricole auquel j'aimerais consacrer quelques observations.

Lorsque nous parlons des modifications nécessaires à introduire dans la structure agricole, je crois qu'elles procèdent d'une série de facteurs qui en général sont bien connus. Il s'agit aussi bien ici du développement biologique et technique que de l'évolution sociale et il nous faudra tenir compte de chacun de ces domaines dans notre recherche de formes nouvelles d'exploitation. La modernisation est ici assurément indispensable. Mais cela implique-t-il

que nous devions également chercher des formes modernes d'exploitation qui équivalent à une révolution ? Je ne le crois pas. D'une part j'estime qu'il est absolument nécessaire qu'en cette période de révolution industrielle en Europe occidentale de veiller à maintenir le rythme de l'agriculture. Mais astreignons-nous à lui laisser avant tout suivre sa propre cadence, puisque l'agriculture est commandée par nombre de facteurs immuables. Mais c'est précisément parce qu'elle a les mains liées qu'il ne faut rien négliger pour lui aménager des conditions de vie où elle puisse maintenir sa position par ses propres moyens. Cela revient-il à dire que nous devons ici penser à une certaine industrialisation dans le sens des conceptions agricoles de la Russie ? Je crois que nous devons rejeter cette tendance. Et ce ne sera pas simplement pour des considérations politiques ou morales, mais aussi sûrement pour des motifs objectifs fondés sur les faits réels. La production qui tourne autour des plantes et des animaux, qui est attachée au sol et qui dépend des circonstances atmosphériques requiert d'intenses soins quotidiens en permanence. Le paysan doit faire corps avec son exploitation, il doit pouvoir se consacrer infatigablement de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit à son exploitation. Cela signifie pour nous qu'il ne s'agit pas de réviser complètement la structure foncière de nos pays. Il s'agit d'améliorer et de moderniser nos exploitations agricoles.

Lorsque nous constatons en outre que l'exploitation familiale est le mode idéal pour l'exploitation agricole, nous devons l'asseoir sur une base saine, nous devons nous efforcer de faire de l'exploitation familiale une exploitation moderne. Si nous envisageons donc l'exploitation familiale comme notre objectif, il nous faudra aussi analyser la conception selon laquelle l'agriculture a besoin d'une protection spéciale puisqu'elle repose sur autant de petites entreprises.

Je tiens à déclarer que la structure de l'exploitation familiale est la meilleure qui convienne à l'agriculture en Europe occidentale. Cela implique que dans l'ensemble ce n'est pas à ce titre qu'une protection spéciale est nécessaire. Nous pouvons prétendre que si l'agriculture a éventuellement besoin d'une protection spéciale, celle-ci ne pourra jamais être fondée sur le fait que nous entendons maintenir les exploitations familiales pour des considérations politiques ou sociologiques. La structure de ces exploitations familiales trouve sa pleine justification dans l'importance qu'elle possède effectivement pour la production.

L'aménagement d'exploitations familiales saines doit d'autre part signifier pour nous qu'il faut faire en sorte que toute une série d'entreprises sub-marginales disparaissent. Notre action devra être guidée par le principe que la disparition des exploitations sub-marginales nous permettra d'amener les autres à une structure saine.

La solution ne pourra y être apportée que dans le cadre de programmes de développements régionaux, tels qu'ils sont déjà en application en grand nombre dans divers pays. Notre Communauté devra y apporter son concours. Nous devons prendre conscience qu'un processus de modernisation fait naître dans l'agriculture une autre relation entre le sol, la main-d'œuvre et le capital. Une unité d'exploitation qui est attachée à la famille exigera d'avantage de terrain et davantage de capital et ceci amène à réduire la population agricole totale.

J'estime que la solution de nombreux problèmes peut être trouvée dans l'agriculture, non pas en apportant des améliorations directement dans l'agriculture même, mais en lui imprimant du dehors des impulsions. En effet, le développement de l'industrie sous forme décentralisée prend une importance exceptionnelle pour le développement de l'agriculture. Sous cet angle, il est possible d'obtenir encore bien plus que ce qui a été réalisé jusqu'ici. Dans la mise en oeuvre de programmes de développement pour une industrie décentralisée, il faut aussi songer à la formation des enfants des familles paysannes à l'exercice d'autres métiers. Il faut également consacrer plus d'attention à l'orientation professionnelle, afin que lorsqu'un excédent de main-d'oeuvre s'annonce, le transfert à d'autres professions soit facilité.

Dans notre élaboration d'une politique agricole commune, il nous incombe à tous d'y réfléchir très attentivement.

L'octroi des crédits constitue encore dans cet ordre d'idée un point que plusieurs d'entre-vous ont évoqué.

L'infléchissement de la structure agricole entraînera d'importants besoins de capitaux. L'une des tâches de la Commission consiste à déterminer, d'accord avec vous, les besoins en capitaux qui se manifesteront dans l'agriculture pour les 15 années à venir, si nous voulons faire une réalité de la politique agricole commune.

Une chose est certaine, c'est que les capitaux ne peuvent automatiquement être trouvés sur le marché, que l'agriculture ne peut en compétition avec les autres branches d'activité se procurer les capitaux qui lui sont indispensables. Il sera donc d'une grande importance d'obtenir que d'une manière ou d'une autre nos efforts communs puissent permettre l'octroi de crédits à l'agriculture à des taux d'intérêt qui correspondent aux possibilités de production.

Mesdames et Messieurs, je terminerai par une seule conclusion finale, dans laquelle j'aimerais souligner qu'il n'est pas dans

nos intentions de dresser pour le moment un programme agricole complet. Notre objectif est simplement d'arrêter quelques principes fondamentaux sur lesquels nous nous appuierons et d'énoncer quelques remarques prémonitoires fondées sur notre expérience à tous.

Chacun de nous sait que nous nous trouvons placés en Europe devant une grande tâche. Nous abordons une oeuvre d'une immense portée politique. Les vieilles formes classiques de collaboration entre les états doivent céder la place à des formes renouvelées où la responsabilité en commun représente la base souhaitable.

La réalisation de notre Communauté économique constitue ici l'élément important, peut-être même déterminant. Au sein de notre Communauté l'on ne pourrait parler d'une responsabilité commune si elle ne s'étendait à l'agriculture, c'est-à-dire aux familles des paysans et de tous les ouvriers de la terre. Néanmoins, ceci impose aussi un devoir à l'agriculture, à savoir qu'il lui faut aussi comprendre que dans la nouvelle coexistence dans une société changeante elle aussi aura pour tâche de s'y faire sa propre place. L'agriculture d'Europe occidentale n'est pas la seule dans cette situation. Tous les peuples du monde ont à affronter le passage de l'agriculture traditionnelle à de nouvelles formes de vie commune et de vie professionnelle. En soi cela n'est pas nouveau; dans le passé l'agriculture a toujours eu cette même obligation. Mais je crois pouvoir constater que dans le développement industriel nettement accéléré de notre époque un moment critique est arrivé. Le développement de la technique bouleverse la vie en commun à un rythme toujours accru. Mais il est une chose où l'Europe conserve l'avantage par rapport au reste du monde. Chez nous le développement prend le caractère d'une évolution, sans rupture totale avec la tradition et avec le passé, tandis que les peuples des pays sous-développés doivent réaliser un passage brusque à la société moderne, avec tous les dangers sociaux et politiques que cela comporte. Le fait que nous soyons placés dans cette position avantageuse nous fait un devoir d'apporter aussi notre contribution.

Nous devons donc considérer aussi à l'Ouest notre Communauté comme un élément qui doit fournir une contribution au développement harmonieux des autres peuples dans le monde. Notre unification nous impose d'avoir la force et l'esprit de sacrifice nécessaire pour assister autrui. Mais l'Europe ne le pourra que si elle est intrinsèquement forte et saine. Nous ne le pourrons que si notre société possède une structure harmonieuse et équilibrée.

Le problème de l'agriculture se présente ainsi sous un autre jour. Nous devons prendre conscience que nous faisons tort à l'agriculture en ne voyant en elle qu'un simple élément économique, en ne la considérant que comme fournisseur de notre nourriture et de notre habillement. Il nous faut voir dans l'agriculteur un élément indispensable, sociologiquement aussi bien que politiquement, dans notre monde toujours plus empreint de technicité, et non plus comme une pièce de musée ou comme un fragment du folklore, mais comme un personnage indépendant, sain et fort. Lorsqu'on nous demande si l'agriculture est en mesure d'accomplir sa tâche, sa réponse sera encore affirmative.

Ainsi donc, prenons tous ici la résolution de la mettre à même de déployer ses propres forces.